Revue de la Recherche Scientifique (Revue-RS)
Vol. 2, No. 6, Novembre 2026
ISSN : 3105-6520

Il s'agit d'un article en libre accès sous licence CC BY-NC-ND.

LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE : ENTRE HÉRITAGES POLITIQUES, DÉFIS DE CONSOLIDATION ET PERSPECTIVES DÉLIBÉRATIVES

Piéna Adama COULIBALY
Département de Philosophie
Université Alassane Ouattara (Bouaké - Côte d'Ivoire)

Résumé
La démocratisation des États africains peine à produire les résultats escomptés depuis les indépendances et le renouveau démocratique des années 1990. Cette situation se manifeste par le recours à la force dans l'exercice du pouvoir politique, la faiblesse des institutions et le désenchantement des citoyens à l'égard de leur participation à la gestion des affaires publiques Pourtant, les héritages culturels africains en l'occurrence la palabre constituent des ressources susceptibles de favoriser l'enracinement de la démocratie. À partir des méthodes historique, herméneutique et analytique, cette réflexion examine les difficultés du processus de démocratisation en Afrique et envisage la démocratie délibérative habermassienne comme une perspective de consolidation démocratique. Fondée sur la rationalité communicationnelle, la discussion argumentée et la participation citoyenne, celle-ci peut contribuer au renforcement de la légitimité du pouvoir et des institutions démocratiques.

Mots-clés : États africains, espace public, participation citoyenne, héritages culturels africains, palabre, institutions démocratiques, démocratie délibérative, consolidation démocratique.

Abstract
The democratisation of African states has struggled to produce the expected results since independence and the wave of democratisation that swept across the continent in the 1990s. This situation is reflected in the use of force in the exercice of political power, weak institutions and citizens'growing disillusionment with their participation in public affairs. Yet African cultural legacies, particulary the palaver tradition constitute resources that can foster the entrenchment of democracy. Drawing on historical, hermeneutical and analytical methods this article examines the challenges facing the democratisation process in Africa and considers Jurgen Habermas's deliberative democracy as a means of consolidating democracy. Based on communicative rationality reasoned discussion and citizen participation, this approach can contribute to strengthening the legitimacy of political power and democratic institutions.

Keywords : African states, public sphere, Citizen participation, African cultural legacies, palver tradition, democratic institutions, deliberative democracy, democracy consolidation.

Digital Object Identifier (DOI) : https://doi.org/10.5281/zenodo.**24138231**

1 Introduction

Le mariage entre l'Afrique et la démocratie qui passe pour être celui du développement, semble parfois relever de l'impossible. Cette difficulté s'expliquerait par le caractère exogène, exigeant et complexe de la démocratie ainsi que par les obstacles sociologiques, culturels et politiques qui entraveraient son enracinement dans les sociétés africaines. Le tribalisme, le népotisme et le chauvinisme favorisés par la pluralité ethnique lorsqu'elle est instrumentalisée à des fins politiques conjugués avec l'autoritarisme et le culte de la personnalité

de certains dirigeants laissent effectivement croire que l'Afrique surtout « L'Afrique noire est mal partie » (R. Dumont, 1973) pour la démocratie et donc pour le développement.

L'ancien président français Jacques Chirac, alors chef de l'opposition française « en visite à Abidjan en 1990 ne déclarait-il pas que la démocratie est un luxe pour l'Afrique ? » (A. Appiah et al, 2016, p. 68). Une telle affirmation comporte deux implications majeures. Premièrement, affirmer que la démocratie est un luxe pour l'Afrique, c'est considérer implicitement que la démocratie ne figure pas parmi les priorités immédiates des États africains. Par voie de conséquence, elle serait inapte et en déphasage avec les réalités des États africains. Dans cette perspective, les urgences économiques et sociales notamment la pauvreté et l'insuffisance des infrastructures seraient plus importantes que l'instauration d'un régime démocratique. Deuxièmement, cette déclaration suggère que les peuples africains ne seraient pas suffisamment préparés à l'exercice de la démocratie en raison des clivages ethniques, religieux et des difficultés liées à l'appropriation de ses principes et de ses valeurs.

Une telle conception tend ainsi à présenter la démocratie comme une offre politique difficilement réalisable dans les sociétés africaines. Face à de tels discours, nous nous inscrivons en faux. En effet, l'Afrique n'est pas nécessairement étrangère à la démocratie pas plus que la démocratie ne lui est fondamentalement étrangère. Certes, les organisations monarchiques ont occupé une place importante dans l'histoire politique de nombreuses sociétés.

Toutefois, l'examen des modes traditionnels de gouvernance en Afrique permet de mettre en évidence des pratiques de consultation, de délibération collective et de participation à la prise de décision qui présentent des affinités avec certains principes démocratiques. Ces pratiques invitent à nuancer l'idée selon laquelle la démocratie serait une culture exogène exclusivement en déphasage avec les réalités sociologiques africaines. Dans ce sens, des expériences politiques du continent méritent d'être examinées au regard de leur acquis démocratiques. Le Sénégal sous Léopold Sédar Senghor, le Ghana sous Jerry Rawlings et le Botswana sous Seretse Khama constituent, à cet égard, des leçons de démocratie sinon des cas susceptibles d'éclairer les dynamiques et les trajectoires de la démocratisation en Afrique malgré les différences entre leurs contextes politiques respectifs.

Dès lors, sur quels fondements peut-on s'appuyer pour espérer que les sociétés africaines s'approprient durablement la démocratie et en fassent une pratique politique à la fois individuelle et collective ? Dans cette perspective, nous soutenons que les héritages culturels et politiques africains, réexaminés à la lumière des impératifs de la démocratie délibérative peuvent contribuer à renforcer la pratique démocratique sur le continent. C'est dire que la pensée de Jürgen Habermas offre un cadre théorique pertinent pour interroger les conditions de légitimation, la participation des citoyens à la formation de la volonté politique et la place de la délibération dans la résolution des crises démocratiques. Les méthodes historique, herméneutique et analytique nous permettrons d'examiner les fondements historiques et culturels de la démocratie en Afrique, d'interpréter les difficultés qui entravent son institutionnalisation et d'analyser les possibilités offertes par le modèle délibératif habermassien.

L'objectif de cette réflexion est ainsi de montrer que la démocratie délibérative telle que pensée par Habermas, constitue une perspective susceptible de contribuer à la consolidation des démocraties africaines. Pour atteindre cet objectif, nous nous attèlerons à examiner les héritages culturels et politiques de la démocratie dans les États africains (1), à analyser les difficultés et les impasses du processus de démocratisation en Afrique (2), et à envisager la démocratie délibérative habermassienne comme une perspective de consolidation démocratique sur le continent (3).

2 Les héritages culturels et politiques de la démocratie dans les États africains

Bien avant la colonisation qui a instauré un nouvel ordre sociopolitique, les sociétés africaines disposaient de formes d'organisation politique et sociale structurées. La palabre, cet art de la discussion dans la gestion des affaires publiques et courantes, le respect des aînés, de la chefferie et des autorités coutumières garant de la tradition, témoignent de l'existence de règles régissant la vie communautaire. Ces pratiques mettent en évidence des éléments tels que la consultation, la recherche d'un accord et le respect de procédures collectives pouvant être rapprochés de certains principes démocratiques. Cette représentation contraste avec la vision hégélienne de l'Afrique, la décrivant comme ce « pays de l'enfance qui au-delà du jour de l'histoire consciente est enveloppé dans la couleur noire de la nuit » (Hegel, 1965, p. 247).

En Afrique, « on rencontre la palabre à tous les niveaux de la société civile, toute occasion étant propice pour faire advenir du sens par les mots » (J-G. Bidima, 1997, p. 10). Les sociétés traditionnelles africaines accordent une place importante à l'oralité, à la parole et aux échanges d'opinions. Dans ce contexte, la discussion peut contribuer à résoudre les conflits et à maintenir la cohésion entre les membres de la communauté. Justement, « La palabre est […] mise en scène, mise en ordre et mise en paroles » (J-G. Bidima, 1997 p. 10). En tant qu'échange organisé de paroles, elle obéit à une procédure et des interactions humaines. Elle entretient la discussion, elle est procédurale. Lors des assises ou des assemblées délibératives, la parole circule entre les participants selon des règles qui varient d'une société à une autre.

Dans certaines configurations, les plus jeunes interviennent avant les aînés considérés comme détenteurs de la sagesse et dépositaires des valeurs morales. Ceux-ci prononcent en dernier ressort le verdict en toute transparence, en toute justice. C'est dire que sous l'arbre à palabre, on ne parle pas n'importe comment et à n'importe quel moment. La prise de parole en public dans les sociétés traditionnelles africaines implique « une obligation (se taire ou prendre la parole à un moment précis), une règle (parler après l'autre), une hiérarchie (certains prennent la parole tandis que d'autres la reçoivent) et des contraintes (il faut observer les règles de bienséance) » (J-G. Bidima, 1997, p. 23). Ces caractéristiques permettent de rapprocher la palabre de certaines pratiques délibératives.

Un cas d'école souvent cité pour illustrer l'existence de mécanismes de contrôle du pouvoir dans les sociétés africaines traditionnelles, loin de l'imaginaire, est celui du peuple ashanti au Ghana. En effet, ce système est organisé autour d'un souverain appelé Asantehene. Celui-ci est installé par la reine-mère après un consensus obtenu notamment auprès du conseil des anciens. Selon les règles et les pratiques de cette institution, le souverain est tenu de respecter certaines obligations et peut faire l'objet d'une procédure de destitution par le conseil s'il commet des impairs.

Cependant, l'institution des États modernes a transformé les cadres traditionnels de délibération et de régulation sociale de sorte que de nos jours « l'africain semble tiraillé entre la nostalgie d'un passé qu'il ne reverra plus et un présent qui brille pour les autres sauf pour lui » (J. G. Bidima, 1997, p. 43). En effet, aux lendemains des indépendances, « ce modèle est transféré mutatis mutandis aux nouveaux États de sorte que les indépendances n'ont été qu'une tropicalisation de la société coloniale » (A. Appiah et al, 2016, p. 70). La colonisation a impacté ainsi significativement l'organisation sociopolitique des nouveaux États africains, ce qui fait que « les nations africaines portent encore les marques de la colonisation » (A. Appiah et al, 2016, p. 70). Ces analyses invitent à

examiner la manière dont les héritages coloniaux ont influencé l'organisation sociopolitique des États africains après les indépendances.

À ce titre, il convient de distinguer, dans une perspective habermassienne, la colonisation systémique (toujours en cours) de la colonisation historique. En effet, « la colonisation systémique, consiste en une codification juridique de presque tous les rapports humains : relations entre parents et enfants, enseignants et élèves, entre voisins, entraînant ainsi un dépérissement bureaucratique de la communication » (Y. E. Kouassi, 2018, p. 267). Ce type de colonisation affecte les formes traditionnelles de relations sociales en les soumettant davantage aux impératifs des systèmes administratifs et économiques en l'occurrence le pouvoir et l'argent.

L'autre, « la colonisation historique, a consisté en la désagrégation des sociétés archaïques par des conquérants issus de sociétés étatisées entraînant la déréglementation des cadres tribaux de perception de soi et le calvaire ». (Y. E. Kouassi, 2018, p. 267). Celle-là, encore plus dévastatrice, a fait le lit de la première. Ce processus qui s'est déployé à travers la conquête militaire et l'administration impériale des sociétés étatisées, a bouleversé les structures politiques, coutumières et religieuses de nombreuses sociétés.

Déjà, à l'orée des indépendances, certains leaders africains tels Léopold Sédar Senghor, Ahmed Sékou Touré et Félix Houphouët Boigny ont été faits membres dans le gouvernement démocratique français afin de renforcer leurs expériences en termes de pratique démocratique qui devrait finir tôt ou tard par se déporter sur les terres africaines en général et en particulier dans leurs pays respectifs. En fait, « l'évolution de toute société nécessite des métamorphoses. On ne peut pas changer de société sans abandonner une partie de soi, de sa culture, donc de son être » (S. Diakité, 2011, p. 368). Le croire, c'est se leurrer, car il n'existe pas de culture qui reste imperméable et inflexible au contact d'une autre. Senghor, pour sa part, a pu très tôt instaurer le multipartisme en Mai 1976 bien avant le grand vent de démocratisation des États africains. La cerise sur le gâteau, il quitte volontairement la magistrature suprême en 1980, laissant ainsi la place à son dauphin constitutionnel Abdou Diouf alors premier ministre.

Les premières restructurations politiques se sont ainsi matérialisées par la création de partis politiques uniques. Le parti unique rimait avec la pensée unique, celle qui visait à entretenir le règne des pères de la Nation. Toute pensée nouvelle était considérée comme une hérésie voire un crime de lèse-majesté. Ainsi, « ceux qui furent les récalcitrants de cette période n'étaient autres que ceux dont le métier était justement la réflexion constante » (M. J. Ahipeaud, 2009, p. 111). La chute du mur de Berlin marquant la fin des régimes communistes en Europe et partant le discours de la Baule ont permis d'entrevoir une nouvelle offre politique pour le développement des États africains en proie à la pauvreté et à la séquestration des libertés individuelles.

En juin 1990, lors de la 16ème conférence des chefs d'État de France et d'Afrique, le Président français François Mitterrand prononçait un discours historique relatif au destin politique des jeunes États africains devant passer du parti unique au multipartisme. Cet appel historique « prend acte d'une lame de fond qui travaille les sociétés civiles africaines et que les gouvernants doivent nécessairement comprendre et traduire dans des projets de société nouveaux et démocratiques » (A. J. Mbem, 2007, p. 96). En d'autres termes, la tribune invitait à la réflexion les pères de la nation sur la continuité ou le divorce d'avec le modèle de gouvernance proposé par le bloc occidental et qui, jusque-là ramait à contre-courant. Les peuples africains à l'instar de ceux des États communistes d'Europe avaient besoin de plus de libertés, de plus d'autonomie dans l'initiative privée comme publique pour leur propre épanouissement. D'ailleurs l'aide française était assujettie à la démocratisation des États africains. Et le président Mitterrand le disait en ces termes :

> Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure : voilà le schéma dont nous disposons. (F. Mitterrand, 1990, 20 juin).

En effet, avec la démocratie, « les inconvénients, ajoute-t-il, sont quand même moins importants que les avantages de se sentir dans une société civiquement organisée [car] c'est le chemin de la liberté sur lequel vous avancerez en même temps que vous avancerez sur le chemin du développement. » (F. Mitterrand, 1990, 20 juin). La sortie des États africains de la misère ou du sous-développement passe irrévocablement par le changement de paradigme politique. Autrement dit, « le remède le plus efficace et le moins onéreux possible pour les Africains, ce n'est donc rien d'autre que l'alternative démocratique » (N. Agbohou, 2008, p. 226). Le choix pour la démocratie occidentale devient un impératif catégorique au vu des vertus que revêt ce régime politique. La démocratie, c'est la liberté de pensée, la pluralité des opinions, la contradiction, la libre concurrence entre les opérateurs économiques ; la démocratie, c'est l'audace, l'initiative privée et surtout l'égalité des chances, c'est la justice sociale.

Le discours de la Baule semble marquer ainsi la naissance effective et officielle de la démocratie dans les jeunes États africains en ce sens que l'on assista ainsi à la floraison de partis politiques et subséquemment à l'organisation des premières élections présidentielles. Ce discours, au-delà de son caractère hégémonique et donc néocolonialiste est malgré tout salutaire au regard du nombre des coups d'États revu considérablement à la baisse. Nous sommes passés de 63 coups d'État réussis en Afrique avant 1990 à 27 depuis la naissance du multipartisme. Les années 1990 consacrent effectivement le respect des droits politiques aux citoyens. De moins en moins les assassinats des chefs d'État, des opposants et même de certains hommes de médias se pratiquent sur le continent.

Cependant, des dérapages persistent, des dysfonctionnements sont manifestes comme si la démocratie telle que voulue par l'occident a semblé surprendre les africains. Elle est née, on peut le dire, de façon prématurée, car « le passage des systèmes du parti unique au multipartisme n'a respecté aucune préparation » (F. Dosso, 2015, p. 102). C'est dire, grosso modo, que la démocratie est en réelle souffrance sur le continent. Les causes d'une telle constipation politique sont plurielles, à la fois endogènes et exogènes.

3 Les impasses du processus de démocratisation en Afrique

À l'heure du bilan, force est de constater que la situation de la démocratie dans plusieurs États africains demeure préoccupante. Si certains pays en l'occurrence le Sénégal, le Ghana, le Botswana et récemment le Bénin, ont enregistré des avancées dans leur processus de démocratisation, d'autres connaissent des difficultés persistantes. Celles-ci se manifestent par l'irrégularité des élections, les modifications fantaisistes des constitutions destinées à prolonger le bail du palais présidentiel, des processus démocratiques avortés par des coups d'États militaires et les violations des droits humains.

À la vérité, ces pratiques fragilisent les institutions et compromettent la consolidation démocratique. Elles semblent légitimer la position de Jacques Chirac quant à l'incapacité des africains à faire de la démocratie leur modèle d'organisation politique. D'ailleurs, dans le même ordre d'idée, l'ancien homme d'État tanzanien Julius Kambarage Nyerere surnommé le « mwalimu », c'est-à-dire le lettré, affirmait déjà que « le multipartisme est un passe-temps trop luxueux que nous, en Afrique, ne pouvons pas nous permettre ; nous sommes pressés par le temps

et nous avons des choses plus sérieuses à faire » (J. F. Bidima, 1997, p. 60). Pour lui, les États africains sont confrontés à des urgences économiques, sécuritaires, alimentaires, sanitaires et éducatives qui peuvent être présentées comme prioritaires par rapport à l'impératif démocratique.

Grand défenseur du socialisme africain, Nyerere considère que la réussite de la démocratie comme parangon d'organisation de la vie publique exige une tropicalisation sinon une contextualisation africaine de ce mode de gouvernement car les réalités africaines dans leurs diversités culturelles et sociologiques sont nettement différentes de celles de l'Occident. D'ailleurs, la démocratie, pour lui, doit être entendue comme « une attitude d'esprit (…) et non l'adhésion inconditionnée à un modèle politique standard, qu'il faut pour s'assurer que les gens ont en cœur le bien-être les uns des autres » (J. Nyeréré, 1975, p. 255). C'est tout le sens de son « Ujamaa » associé au socialisme tanzanien et à l'importance accordée à la solidarité communautaire. Il convient donc, pour lui, de lire la démocratie avec un regard africain.

Le phénomène électoral qui constitue l'un des principaux mécanismes de la démocratie représentative, est devenu une source de tensions et d'instabilité dans plusieurs États africains. Certaines élections sont contestées en raison de doutes portant sur leur crédibilité, leur transparence, leur inclusivité ou la sincérité des résultats. Lorsque les organes chargés de leur organisation ne sont pas suffisamment indépendants, les soupçons de fraude, de manipulation des listes électorales ou de bourrage des urnes peuvent se multiplier. Le résultat proclamé risque alors d'être perçu comme ne reflétant pas fidèlement la volonté des électeurs, posant ainsi un sérieux problème de légitimité des élus et de confiance dans les institutions.

Aussi, la population électorale en Afrique dont le taux d'illettrisme ou d'analphabétisme est d'une importance considérable, y est pour beaucoup dans la mise à mal du processus démocratique ainsi l'accès difficile à l'information, à l'éducation civique. Car « on voit des analphabètes se faire guider et parfois se faire souffler le nom du candidat ou de la liste en faveur de qui il faut voter » (E.N. Mouellé et T. Michalon, 2011, p. 20). Et comme « le vote demeure tribal dans la plupart des situations, il est clair que ce ne sont pas les programmes d'action des candidats qui font la différence entre les compétiteurs, mais uniquement leur appartenance tribale » (E.N. Mouellé et T. Michalon, 2011, p. 20) malheureusement. La lutte contre l'analphabétisme, le renforcement de l'éducation civique et la garantie du secret du vote sont dès lors des leviers importants de consolidation démocratique.

Les logiques identitaires constituent un autre défi lorsqu'elles sont instrumentalisées dans la compétition politique car « les partis politiques qui se sont constitués depuis le début des années 1990 ont révélé une très nette tendance en faveur du recrutement ethnique bien que leurs dirigeants s'en défendent » (E.N. Mouellé et T. Michalon, 2011, p. 21). C'est dire que lorsque les appartenances ethniques, religieuses ou régionales deviennent des critères déterminants de mobilisation politique, le débat sur les programmes et les politiques publiques risquent de s'effacer au profit de stratégies d'identification et d'exclusion.

Cette configuration de la politique et du pouvoir d'État débouche sur la concentration du pouvoir aux multiples conséquences désastreuses. Il est clair que la conservation du pouvoir, à en croire Machiavel, fait partie des impératifs de la politique certes, mais dans un contexte démocratique où l'alternance et/ou le partage du pouvoir se pose comme une règle d'or, il est hors de question qu'un groupe d'individus s'arrogent le droit de confisquer le pouvoir dans l'espoir de le gérer ad vitam aeternam. On assiste dès lors à la fameuse contestation sempiternelle des résultats devenue presqu'une tradition repoussant encore très loin l'effectivité de la passation de charges entre présidents sortants et présidents élus. Cela nous amène à déduire que « la démocratie est encore un

leurre et les élections servent de prétexte pour ressortir les clivages ethniques, religieux ou identitaires conduisant à des affrontements » (A. Appiah et al, 2016, p. 74) très meurtriers parfois. Cette analyse met en évidence le risque que les élections, au lieu de canaliser pacifiquement la concurrence politique, exacerbe des tensions déjà présentes.

La démocratie en Afrique, c'est aussi celle de la non réelle séparation des pouvoirs. Les frontières entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ne sont pas toujours visibles. Lorsque l'exécutif exerce une influence excessive sur le parlement ou sur les juridictions, le contrôle de l'action gouvernementale et l'impartialité de la justice peuvent être compromis. De telles situations alimentent les soupçons de procès politiques et affaiblissent la confiance des citoyens dans l'État de droit. L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais davantage d'institutions fortes affirmait le Président Barack Obama lors de son discours à Accra en 2010 à l'occasion de sa tournée politique en Afrique. Le manque d'institutions fortes au profit des hommes forts met à mal la pratique de la démocratie même si certains analystes considèrent que « les institutions toutes seules, sans les hommes qui les respectent et les fassent tourner à leur plein régime demeurent relativement lettres mortes la plupart du temps » (E.N. Mouellé et T. Michalon, 2011, p. 98).

La consolidation démocratique nécessite dès lors, à la fois, des institutions efficaces et des acteurs politiques attachés à leur fonctionnement régulier. Le cumul des fonctions politiques, lorsqu'il favorise la concentration du pouvoir ou réduit les possibilités de renouvellement des responsables, peut également fragiliser le pluralisme. Il doit dès lors être évalué au regard des règles juridiques, des mécanismes de contrôle et de ses effets sur la représentation des citoyens. Bien plus, les exigences démocratiques, ceux du respect des libertés individuelles, de la souveraineté populaire ou encore de la promotion du genre semblent être culturellement aux antipodes des valeurs africaines. En Afrique, du moins conformément aux us et coutumes, le pouvoir ne se partage pas, il est l'apanage d'un individu ou à tout le moins, d'un groupuscule d'individus qui décide unilatéralement du destin de leurs concitoyens.

À la question platonicienne « Qui doit gouverner ? », laquelle question inaugure et sous-tend sa philosophie politique, la psychologie traditionnelle africaine semble ne pas être favorable à la souveraineté populaire encore moins à l'alternance dans la gestion du pouvoir. Ce qui fait que « malgré le multipartisme, les pays africains ou plutôt leurs régimes politiques sont des démocratures : c'est-à-dire plus tout à fait des dictatures, mais pas encore des démocraties, ces régimes manquants eux-mêmes d'autonomie ne favorisent pas l'autonomie » (J.G. Bidima, 1997, p. 75). Or de toute évidence, « il n'y a pas de démocratie sans autonomie ; un peuple ne peut se doter d'un régime démocratique que s'il se donne sa propre loi » (J.G. Bidima, 1997, p. 75-76). La démocratie rime avec l'autonomie, l'autodétermination, l'indépendance, la souveraineté.

La souveraineté politique des États africains soulève par ailleurs la question de leur dépendance économique et financière car ces États semblent être assujettie aux investissements venant de l'extérieur. En effet, selon l'analyse de Bidima, « le véritable pouvoir en Afrique est aux mains d'investisseurs étrangers, des bailleurs de fonds qui peuvent faire et défaire les régimes » (J.G. Bidima, 1997, p. 76) car comme le dit le dicton, la main qui donne est celle qui ordonne. D'ailleurs, « être l'ami des ambassadeurs occidentaux et des bailleurs de fonds, autrement dit, exhiber ouvertement ses futurs réseaux de dépendance, constitue aujourd'hui un atout majeur pour se faire élire en Afrique » (J.G. Bidima, 1997, p. 76). Ces affirmations qui ne visent pas à réduire exclusivement les décisions politiques africaines à la seule influence extérieure, invitent cependant à examiner les rapports de pouvoir économiques et internationaux.

C'est ce qui pourrait expliquer la montée en puissance ces dernières années du sentiment anti-français dans certains États du sahel notamment le Mali, le Burkina-Faso, le Niger. Pour preuve, certains conflits en Afrique en l'occurrence « les guerres civiles au Rwanda, en Côte d'Ivoire, au Burundi, au Libéria, au Congo, etc. ont trouvé des débuts de solution que par les Accords en dehors de l'Afrique » (S. Diakité, 2011, p. 354). Les médiations et accords bilatéraux peuvent jouer certes un rôle dans la résolution des conflits, mais ils doivent tenir compte de la souveraineté des États, de la participation des populations concernées et des conditions d'une paix durable.

La consolidation démocratique reste un processus inachevé dans plusieurs États africains. L'enjeu, à ce titre, consiste non pas à substituer simplement un modèle politique à un autre, mais à garantir le pluralisme, l'indépendance des institutions, l'alternance et la participation effective des citoyens. Dans cette perspective, la démocratie délibérative peut constituer une ressource théorique et politique pour approfondir les pratiques démocratiques. En clair, « la question des conditions d'une genèse du droit susceptible d'entraîner un effet de légitimation, face au large éventail des processus politiques, oriente plus particulièrement notre attention vers le segment constitué par la politique délibérative. » (Habermas, 1997, p. 311). La démocratie délibérative prône la discussion publique, la confrontation des arguments, la recherche d'accords rationnellement motivés afin que règne en dernier ressort la force sans contrainte du meilleur argument.

4 La démocratie délibérative : une perspective de consolidation démocratique en Afrique

Le nombre élevé des coups de forces ainsi que la récurrence des crises préélectorales et postélectorales dans plusieurs régimes démocratiques en Afrique invitent à réévaluer les modalités d'animation de l'espace public. Dans certains contextes, l'espace public semble marqué par la faiblesse du débat argumenté, le culte de la personnalité, la déréliction du langage qui ravive les tensions. Cette situation fragilise la vie démocratique. Pour y remédier, le recours à la démocratie délibérative apparaît dès lors comme une perspective pertinente. Cela passe par le renforcement de l'éducation citoyenne et la multiplication des possibilités de discussion publique.

L'un des premiers efforts à accomplir consiste à lutter contre l'analphabétisme et à favoriser l'accès de tous à une éducation de qualité. À la réalité « nul ne pourra faire l'Afrique, à la place des Africains. C'est pourquoi, [la scolarisation de ses enfants, l'espoir de demain] est d'une impérieuse nécessité (…), car c'est du côté de l'éducation que se trouve l'avenir des peuples et des nations » (S. Diakité, 2016, p. 26). La scolarisation prépare les individus à la réflexion, à la discussion, au débat, à la délibération. L'école permet « d'acquérir des compétences liées à l'autonomie, la responsabilité, la réflexion sur soi-même, la capacité de dire non, l'expression de ses sentiments ou de ses opinions et enfin le respect de ses valeurs » (S. Diakité, 2016, p. 28-29). Elle ouvre l'esprit sur le monde et constitue une condition importante de la participation citoyenne même si elle ne garantit pas à elle seule la culture ou le comportement démocratique.

Dans ce sens, « il faut y envoyer notre élite, en attendant d'y pousser tout le pays. Il est bon qu'une fois encore l'élite précède » (C.A. Kane, 2008, p. 47) car la qualité de la délibération repose, outre mesure, sur la formation des responsables politiques et des citoyens qui prennent part aux débats publics. Le niveau des débats et des délibérations dans les enceintes parlementaires et dans les autres lieux de décision publique doit être soutenu par l'argumentation, la contre argumentation, l'entente mutuelle, le compromis.

Aussi, la rupture avec la recherche effrénée de l'intérêt personnel surtout lorsque celle-ci se fait au détriment du bien commun, offre d'énormes possibilités de réussite de la démocratie délibérative en tant qu'elle est fondée sur le consensus, l'intérêt général. À en croire Rousseau, aucun État, aucune démocratie solide ne peut

se construire dans un essaim d'antagonisme des intérêts égocentriques. Pour lui, « rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques » (Rousseau, 1973, p. 133). La prévarication, le clientélisme et l'appropriation privée des ressources publiques fragilisent les valeurs éthiques et républicaines.
La démocratie délibérative, dans sa dimension procédurale, repose sur des exigences éthiques telles que l'égalité, la justice, la solidarité voire le consensus. C'est dire que « l'entente réalisée discursivement dépend simultanément du « oui » ou du « non » insubstituable de tout un chacun, et du dépassement de sa perspective égocentrique » (Habermas, 2013, p. 23).

En clair, « sans la solidarité requise pour que chacun puisse se mettre dans la position de l'autre, on ne pourra même pas s'engager dans une solution méritant un consentement universel » (Habermas, 2013, p. 23). La délibération requiert, à ce titre, la reconnaissance de chaque participant comme interlocuteur à part entière ainsi que la capacité de prendre en considération les expériences et les arguments d'autrui. Dans des sociétés pluralistes, cette disposition aide à éviter que les différences politiques, culturelles ou identitaires ne deviennent systématiquement des motifs d'exclusion. L'alternative délibérative exige, dans ce sens, le divorce avec l'égocentrisme, le nombrilisme, l'ethnocentrisme.

La consolidation de la démocratie nécessite la participation de toutes les composantes de la société. Ainsi, la contribution des citoyens à la gestion des affaires publiques doit pouvoir s'inscrire dans une volonté de coopération et de sincérité. En fait, la société, en perpétuelle mutation, ne peut se réaliser sans l'intégration sociale. « L'intégration sociale vient étouffer toute possibilité de rejet, de dépaysement et de retranchement de l'individu humain qui souhaite intégrer une communauté donnée » (F. Dosso, 2015, p. 197). Pour favoriser cette intégration, il convient d'élargir le débat public et de diversifier les espaces de communication en l'occurrence les associations, les organisations professionnelles les syndicats, les médias, les forums citoyens et autre dispositif de consultation. L'enjeu est de permettre aux citoyens de faire entendre leurs préoccupations et de contribuer à la formation de la volonté publique.

La démocratie rime avec dynamisme, elle est action ; elle appelle à l'engagement citoyen continu. L'inaction politique peut conduire à des conséquences fâcheuses aussi bien au plan collectif qu'au plan personnel. Elle peut laisser les décisions collectives aux mains d'un nombre restreint d'acteurs alors que tous les citoyens sont concernés par la conduite des affaires publiques. Les citoyens, dans leur plus grande représentation, doivent participer à l'animation de la vie publique ou politique pour éviter de la subir. La participation, précisons-le, ne se limite pas au vote, elle comprend également le suivi de l'action gouvernementale, le débat public, l'engagement associatif et la défense des droits. La recrudescence des candidatures juvéniles aux joutes électorales ces derniers temps en Afrique et singulièrement en Côte d'Ivoire est salutaire en ce sens qu'elle témoigne du début d'une prise de conscience collective.

L'engagement est « un acte patriotique qui assure le bien-être de la collectivité, en prenant une part active dans son processus de transformation du monde. S'engager, c'est remettre l'existence au centre de toute préoccupation humaine » (F. Dosso, 2017, p. 16). Dans ce sens, « être engagé, c'est travailler inexorablement pour sa patrie, pour sa contrée, être un acteur-transformateur de son temps et de son espace. » (F. Dosso, 2017, p. 16). En clair, l'engagement ne consiste pas seulement à manifester son attachement à une communauté, au contraire, il invite à contribuer concrètement à la transformation de son environnement politique et social.

Les États-Unis d'Amérique doivent avant tout, leur maturité démocratique à l'engagement citoyen qui s'active très tôt depuis le bas âge. En effet, « l'habitant des États-Unis apprend dès sa naissance qu'il faut s'appuyer

sur soi-même pour lutter contre les maux et les embarras de la vie ; il ne jette sur l'autorité sociale qu'un regard défiant et inquiet, et n'en appelle à son pouvoir que quand il ne peut s'en passer » (Tocqueville, 1968, p. 108). Cela laisse entendre que le citoyen américain se considère comme le premier détonateur de l'animation de l'espace public. Ce sentiment commence à s'apercevoir dès l'école, où les enfants se soumettent, jusque dans leurs jeux, à des règles qu'ils ont établies, et punissent entre eux des délits par eux-mêmes définis. Le même esprit se retrouve dans tous les actes de la vie sociale (Tocqueville, 1975, p. 108).

Ces observations soulignent l'importance de l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité collective.

. Les systèmes éducatifs africains pourraient davantage intégrer des pratiques pédagogiques favorisant l'expression, l'écoute, la discussion publique. Ils pourraient miser sur « une approche didactique participative qui encourage et accompagne les jeunes à s'exprimer librement, réfléchir et débattre d'une manière critique, et mettre en action les leçons apprises dans leur environnement social immédiat » (S. Y. Kouamé et M. Hoff, 2002, p. 121-128). Les activités scolaires et extrascolaires que sont les clubs scientifiques ou littéraires à l'image des Cafés et des Salons, les associations peuvent contribuer à former des citoyens capables de confronter leurs idées sans recourir à la violence. Au total, la démocratie délibérative entend dépasser une conception de la vie politique dans laquelle la gestion des affaires de la cité serait réservée aux gouvernants ou aux partis politiques. Elle vise à étendre la participation à l'ensemble des citoyens grâce à l'éducation, à la qualité du débat public, à l'engagement.

5 Conclusion

Somme toute, cette réflexion sur les acquis et les défis de la démocratie en Afrique permet de constater que l'espoir d'un véritable enracinement démocratique est loin d'être perdu. L'espoir demeure d'autant plus permis en ce sens que les sociétés africaines disposent d'héritages culturels et/ou politiques, qui sans être exclusivement réductibles à la démocratie moderne, présentent cependant des traits de ressemblance avec certaines de ses valeurs. La palabre, en tant que pratique de discussion et de résolution collective des différends, constitue ainsi une ressource susceptible de nourrir cet espoir qui semble fragilisé par des comportements antidémocratiques et antirépublicains. Le déficit de culture civique et citoyenne, le recours à la force comme moyen de revendication et de communication ainsi que l'absence de véritables frontières séparant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire compromettent la consolidation de la démocratie.

Cette crise politique contribue à donner aux États africains l'image de mauvais élèves en matière de pratique démocratique. Pour autant, elle n'est pas irrémédiable car « cette crise africaine signalée (…) peut trouver à être surmontée par la solidarité, non tribale, mais citoyenne des engagés qui ont une relation plus vivace et dynamique à la procédure démocratique » (Y. E. Kouassi, 2014, p. 149). Le renouveau démocratique en Afrique exige, à ce titre, une véritable prise de conscience soutenue par un engagement citoyen capable de dynamiser l'espace public et de favoriser l'expression des aspirations collectives. La réalisation de ce réveil démocratique africain implique, outre mesure, le renforcement des institutions républicaines, le respect de la séparation des pouvoirs et la reconnaissance effective des citoyens comme acteurs de la vie politique.

Cette redynamisation de l'espace public passe, en dernier ressort, par le recours aux procédés délibératifs habermassiens en tant qu'ils instaurent non pas la rationalité instrumentale mais la rationalité communicationnelle ainsi que la participation citoyenne comme un levier de consolidation démocratique et partant de pacification de l'espace public. Dans ce sens, « la grande performance philosophique de Habermas aura été de hisser cet agir au rang d'un type de rationalité spécifique, à égale hauteur de la rationalité instrumentale et en concurrence avec

elle » (M. Hunyadi, 2015, p. 81). Dans cette perspective, la démocratie délibérative ne se réduit ni à l'organisation périodique d'élections ni à l'existence formelle d'institutions représentatives. Elle suppose la possibilité pour les citoyens de prendre part à la formation de la volonté politique et à la légitimation des décisions collectives au moyen d'un débat public libre, inclusif et ouvert à la confrontation des arguments. Ainsi donc, à travers une articulation sérieuse entre héritages politiques, exigences institutionnelles et délibération publique, un enracinement démocratique durable pourra être effectif sur le continent.

Références

[1] AGBOHOU, (Nicolas), 2008, *Le franc CFA et l'Euro contre l'Afrique. Pour une monnaie africaine et la coopération sud-sud*, Paris, Solidarité mondiale,
[2] AHIPAUD, (Martial Joseph), 2009, *Côte d'Ivoire : entre barbarie et démocratie*, Abidjan, Les Éditions du CERAP,
[3] APPIAH (Adou) et AMALAMAN (Djédou Martin), 2016, *Crise de démocratie en Afrique et interventions étrangères : projet de responsabilité ou enjeux hégémoniques*, Cahier de l'IREA, No 1- 2016, Paris, L'Harmattan,
[4] BIDIMA, (Jean-Godefroy), 1997, *La palabre*, Paris,
[5] DE TOCQUEVILLE, 1975, (Alexis), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard,
[6] Extrait du discours de la Baule prononcé par le Président Français François Mitterrand le 20 Juin 1990, dans le cadre de la séance solennelle d'ouverture de la 16ème conférence des chefs d'État de France et d'Afrique
[7] DIAKITÉ, (Samba), 2011, *Philosophie et contestation en Afrique. Quand la différence devient un différend*. Paris, Publibook,
[8] DIAKITÉ, (Samba), 2016, *Les larmes de l'éducation. Contribution à l'éthique professionnelle en enseignement*, Québec, Différance Pérenne,
[9] DOSSO Faloukou, 2015, L'universalisation de la démocratie, vers la théorie habermassienne de la démocratie ? Paris, L'Harmattan,
[10] DOSSO, (Faloukou), 2017, *Savadogo et la culture de l'engagement, La question du sens de la philosophie pour l'existence*, Québec, Différance Pérenne,
[11] DUMONT, (René), 1973, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil,
[12] HABERMAS Jürgen, 2013, De l'éthique de la discussion, Trad. Mark Hunyadi, Paris, Flammarion,
[13] HABERMAS (Jürgen), 1997, *Droit et démocratie*, Trad. Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard,
[14] HEGEL, (Friedrich), 1965, *La raison dans l'histoire*, Trad. Kostas Papaionnou, Paris, 10/18,
[15] HUNYADI (Mark), 2015, Les limites politiques de la philosophie sociale in Habermas, le dernier philosophe, Paris, Esprit
[16] KANE, (Cheikh Hamidou), 2008, *L'aventure ambiguë*, Paris, 10/18,
[17] KOUASSI Yao-Edmond, 2010, *Habermas et la solidarité en Afrique*, L'Harmattan, Paris.
[18] KOUASSI, (Yao-Edmond), 2014, *Colonisations et société civile en Afrique*, Paris, L'Harmattan,
[19] KOUASSI, (Yao Edmond), 2018, « Habermas et la solidarité face aux mutations africaines de la démocratie », in Aubert (Isabelle) et Kervégan (Jean-François), Dialogues avec Jürgen Habermas, Paris, CNRS ÉDITIONS,
[20] MBEM André Julien, 2007, Nicolas Sarkozy à Dakar, L'Harmattan, Paris.
[21] N'JOH MOUELLE Ebénézer et MICHALON Thierry, 2011, L'État et les clivages ethniques en Afrique, CERAP, Abidjan.
[22] NYERERE, (Julius Kambarage), 1975, *Ujamaa ou le fondement du socialisme africain in philosophie africaine*, textes choisis I, (Kinshasa, PUZ,
[23] ROUSSEAU, (Jean-Jacques), 1973, *Du contrat social*, Paris, 10/18,